



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 23 janvier 2022

AED : après la CDisation, nous voulons la titularisation !

Après son vote à l'Assemblée nationale ce 20 janvier, le Sénat doit maintenant étudier la proposition de loi "visant à lutter contre la précarité des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des assistants d'éducation" qui va bouleverser les conditions d'emploi des AED puisqu'elle leur permettrait l'accès à la CDisation après six ans de service. Jusqu'alors les AED étaient exclu·es du dispositif de CDisation en raison de la limite des 6 ans de service qui leur était imposée. Pour les AESH, cette proposition de loi prévoit une CDisation au bout de 3 années de CDD au lieu de 6 actuellement.

Ce vote à l'Assemblée fait suite à la forte mobilisation des AED qui secoue les établissements scolaires partout en France depuis le 1er décembre 2020. SUD éducation porte la suppression de la limite des six ans depuis de nombreuses années afin d'aller vers une professionnalisation et une reconnaissance du métier. Ce vote montre que la mobilisation paie.

Néanmoins, cette CDisation, si elle était adoptée, resterait très insuffisante et ne permettrait pas de résorber la précarité, notamment salariale, ni de répondre aux problématiques de temps de travail et d'absence de formation.

Depuis la création du statut d'AED en 2003, SUD éducation n'a cessé de se battre pour qu'un véritable statut de la Fonction publique leur soit accordé, et c'est également ce que revendiquent les AED qui se sont mis en lutte en 2020.

Par ailleurs, encore une fois, la proposition d'attribuer aux AED et aux AESH l'indemnité REP/REP+ qui figurait dans le projet de loi initial a été balayée d'un revers de manche. L'égalité de traitement entre les personnels n'est pas respectée et SUD éducation poursuit ses actions en justice pour y remédier.

Il faut donc continuer le combat et se mobiliser partout pour que ce projet de loi soit promulgué et appliqué, mais surtout pour que les AED et les AESH soient pleinement intégrés à l'Éducation nationale !

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation appelle les assistant-es d'éducation à se mettre massivement en grève le jeudi 27 janvier 2021, journée de grève interprofessionnelle pour les salaires.

Il faut maintenir la pression pour gagner :

- la titularisation sans condition de tous les personnels qui le souhaitent par la création d'un statut d'éducateur scolaire
- l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail ;
- l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;
- la suppression du forfait nuit en internat ;
- la création d'une brigade de remplacement dans les départements pour ne pas faire peser aux AED en poste dans l'établissement le remplacement des collègues absent-es,
- le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef-fes d'établissement : pour un recrutement académique ;
- l'accès à une formation et l'augmentation du crédit d'heures pour formation.